



Bourse de maîtrise pour les étudiantes en économie ou en finance

La Banque du Canada accorde une grande importance à la contribution des femmes en économie et en finance. C'est pourquoi elle a mis sur pied le programme de la Bourse de maîtrise pour les étudiantes en économie ou en finance, dont les objectifs sont :

1. d'encourager les femmes à faire des études supérieures en économie et en finance;
2. de contribuer activement à l'établissement d'un bassin de candidats équilibré entre les sexes pour les professions en économie et en finance qui se rattachent aux activités de banque centrale.

Dans le cadre du programme, jusqu'à cinq femmes recevront une bourse de 10 000 \$ CA. Sont admissibles les étudiantes à la dernière ou avant-dernière année d'un programme universitaire de premier cycle et celles déjà titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle. Les candidates retenues pourraient se voir offrir un emploi d'été ou un stage pendant leurs études de premier cycle ou encore un emploi à durée déterminée à titre d'adjointes aux recherches si elles décident d'acquérir une expérience de travail après l'obtention de leur diplôme et avant d'entreprendre la maîtrise.

En plus de recevoir la bourse et une offre d'emploi, les boursières seront mentorées par un employé de la Banque et auront la possibilité de participer à une activité formative (conférence, activité de réseautage, etc.) ayant trait aux activités de banque centrale, à l'économie ou à la finance à la Banque du Canada.

Les boursières pourraient avoir la possibilité de travailler au siège de la Banque, à Ottawa, ou à l'un de ses bureaux régionaux situés à Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.

Date limite de soumission des candidatures et versement des bourses

La Banque du Canada doit recevoir les candidatures et les pièces justificatives d'ici 23 h 59 (heure de l'Est), le 20 octobre 2019.

Les boursières recevront la somme de 10 000 \$ CA en un versement unique sur présentation d'une preuve d'inscription à un programme de maîtrise en économie ou en finance dans un établissement conférant des grades universitaires.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à une bourse de maîtrise, chaque candidate doit :

- être citoyenne canadienne ou résidente permanente du Canada;
- s'identifier comme une femme;
- répondre à l'une ou l'autre des exigences suivantes :
 - a) être inscrite dans un programme de premier cycle à temps plein ou à temps partiel offert par un établissement d'enseignement canadien ou international autorisé conférant des grades universitaires en économie ou en finance, et maintenir une moyenne générale d'au moins 70 %;
 - b) avoir obtenu un diplôme universitaire de premier cycle avec une moyenne générale d'au moins 70 % et être inscrite à un programme de maîtrise en économie ou en finance.



Soumission des candidatures

Les pièces justificatives suivantes doivent accompagner les candidatures en ligne :

- relevé de notes officiel des études universitaires de premier cycle à ce jour ou preuve de l'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle accompagnée d'un relevé de notes officiel;
- curriculum vitæ à jour;
- lettre de 500 mots ou moins expliquant :
 1. ce qui vous motive à poursuivre vos études en économie ou en finance;
 2. ce que vous espérez retirer de la bourse et de l'expérience de travail offerte à la Banque.

Critères d'évaluation

L'évaluation des candidatures sera fondée sur ce qui suit :

- les notes obtenues dans les cours pertinents figurant sur le relevé de notes officiel;
- la lettre expliquant le choix de faire une maîtrise et la motivation à acquérir une expérience de travail à la Banque;
- la participation à une entrevue.

Nous remercions toutes les personnes qui manifestent un intérêt en soumettant leur candidature; toutefois, la Banque communiquera uniquement avec celles retenues pour une entrevue.

Renseignements

Veillez adresser toute demande de renseignements concernant la Bourse de maîtrise pour les étudiantes en économie ou en finance à boursesdetudes@banqueducanada.ca.



Modalités

1. La Bourse de maîtrise pour les étudiantes en économie ou en finance (la bourse de maîtrise) de la Banque du Canada (la Banque) consiste en une somme de 10 000 \$ CA et une offre d'emploi d'été ou de stage pour les boursières à la dernière ou avant-dernière année d'un programme universitaire de premier cycle, ou en une somme de 10 000 \$ CA et une offre d'emploi à durée déterminée à titre d'adjointe de recherche pour les boursières déjà titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle.
2. La somme de 10 000 \$ CA est octroyée en un versement unique sur présentation d'une preuve d'inscription à un programme de maîtrise. Il incombe aux boursières de se renseigner sur les implications fiscales de l'obtention de la bourse.
3. Les boursières doivent satisfaire aux critères d'admissibilité et soumettre leur candidature accompagnée des pièces justificatives requises conformément au document d'information sur la bourse de maîtrise.
4. En plus de la bourse, les boursières pourraient recevoir une offre d'emploi de la Banque, sous réserve des conditions établies par l'institution.
5. La Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier ou d'annuler la bourse de maîtrise en tout temps, sans préavis. L'octroi des bourses et l'administration des modalités du programme de bourse de maîtrise sont à son entière discrétion. Les candidates n'ont aucun recours contre la Banque dans l'éventualité où elle n'accorderait pas de bourse ni relativement à l'évaluation des candidatures.
6. La Banque peut annuler la bourse de maîtrise si la boursière :
 - ne s'inscrit pas à un programme de maîtrise dans l'année qui suit la fin de son emploi à la Banque du Canada;
 - ne répond pas aux critères d'admissibilité du programme de bourse de maîtrise;
 - ne respecte pas les modalités de la bourse de maîtrise;
 - a été suspendue ou expulsée d'un établissement d'enseignement ou d'un cours;
 - a fourni des renseignements inexacts, faux ou trompeurs ou omis des renseignements pertinents dans sa candidature ou après avoir reçu l'offre de bourse;
 - n'obtient pas de maîtrise en économie ou en finance dans le délai convenu de quatre (4) ans à compter de la date d'acceptation de la bourse de maîtrise;
 - adopte un comportement que la Banque juge inapproprié, à son entière discrétion.

En cas d'annulation de la bourse, la Banque pourra exiger que la boursière lui rembourse un montant pouvant atteindre la valeur de la bourse de maîtrise.